



CONSEIL EUROPEEN – BRUXELLES

16 septembre 2010

CONCLUSIONS DE LA PRÉSIDENTE

/...

ANNEXE III

Déclaration sur le processus de paix au Proche-Orient

L'Union européenne se félicite vivement de l'ouverture de négociations directes entre Israël et l'Autorité palestinienne, annoncée à Washington le 2 septembre 2010, et salue les Israéliens, les Palestiniens et les États-Unis, ainsi que le Quatuor et les partenaires arabes, pour leurs efforts. La décision qu'ont prise les parties d'entreprendre des pourparlers de fond constitue une étape majeure sur la voie de l'instauration d'une paix juste, durable et globale dans la région.

Rappelant les conclusions du Conseil de décembre 2009 sur le processus de paix au Proche-Orient, l'Union européenne souligne que ces négociations relatives à l'ensemble des questions qui concernent le statut définitif devraient aboutir à une solution fondée sur la coexistence de deux États, avec l'État d'Israël et un État de Palestine indépendant, démocratique, d'un seul tenant et viable, coexistant dans la paix et la sécurité.

Dans ce contexte, l'Union européenne juge indispensable que les deux parties fassent preuve de calme et de retenue et qu'elles s'abstiennent de toute mesure susceptible d'avoir une incidence négative sur le déroulement des négociations. Elle appelle les deux parties à respecter les engagements pris précédemment et à s'efforcer d'établir un climat qui permette de parvenir à une issue favorable. L'Union européenne rappelle que les colonies de peuplement sont illégales au regard du droit international et demande que le moratoire décrété par Israël soit prolongé. Elle continue de demander un arrêt complet de toutes les violences, en particulier des tirs de roquettes et des attentats.

L'Union européenne mettra tout en oeuvre, avec ses partenaires au sein du Quatuor et ses partenaires arabes, pour soutenir les efforts déployés à l'initiative des États-Unis afin de garantir le succès des négociations en vue de la conclusion d'un accord cadre d'ici un an, ce qui est dans l'intérêt des Israéliens et des Palestiniens, ainsi que des populations de la région et de la

communauté internationale. L'Union européenne est le premier bailleur de fonds des Palestiniens et un partenaire politique et économique essentiel des deux parties et de leurs voisins. À cet égard, elle souligne qu'elle continuera d'oeuvrer activement, y compris par l'intermédiaire du Quatuor, en faveur des négociations pour en assurer le succès et invite la Haute Représentante à continuer d'associer pleinement l'Union européenne aux efforts en cours. L'Union européenne souligne qu'il faut que le Quatuor continue à jouer un rôle majeur dans le processus de paix. Elle insiste également sur l'importance cruciale qu'il y a à poursuivre le processus de création d'un État palestinien, qu'elle continuera de soutenir activement, y compris la mise en oeuvre du plan Fayyad.

Rappelant les conclusions du Conseil de juin 2010 sur Gaza, l'Union européenne insiste également sur le fait que, pour aboutir à une paix durable, il est nécessaire de trouver une solution viable pour Gaza. Elle salue les mesures annoncées récemment par le gouvernement israélien, qui constituent un grand pas en avant. Elle demande leur mise en oeuvre intégrale et des mesures complémentaires afin de parvenir à un changement en profondeur de la politique menée qui permette la reconstruction de Gaza et la reprise de son économie. L'UE a proposé son aide pour parvenir à cet objectif. Elle appelle de ses vœux une solution qui réponde aux préoccupations légitimes d'Israël en matière de sécurité.

L'Union européenne rappelle que la paix au Proche-Orient devrait être globale et insiste une nouvelle fois sur l'importance des négociations sur les volets israélo-syrien et israélo-libanais.
